BUDGET participatif LOT-ET-GARONNE

Concrétisez vos idées pour votre Département

1, 2, 3... votez !

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

QUI PEUT VOTER ?

Tout Lot-et-Garonnais âgé d'au moins 11 ans peut voter (avec autorisation parentale obligatoire pour les moins de 15 ans).

QUAND VOTER ?

La période de vote est ouverte du 15 avril au 18 mai 2024.

COMMENT VOTER ?

Deux modalités de vote sont proposées. Il faut en choisir une seule et ne voter qu'une seule fois.

→ **Le vote électronique** (à privilégier)

Sur la plateforme numérique dédiée : www.initiativecitoyenne47.fr.

→ **Le vote papier**

Dans l'une des urnes déployées dans l'ensemble des mairies du Département ou à l'hôtel du Département, après avoir rempli la fiche d'émargement.

Chaque citoyen doit obligatoirement voter pour 3 projets différents, quels que soient le canton, le label ou la thématique du projet.
Tout bulletin comportant moins ou plus de 3 projets sera considéré comme nul. Toutes ratures, annotations rendra le bulletin nul. Seuls les bulletins de vote originaux seront valides (pas de photocopie).
Vous ne pouvez voter qu'une seule fois : dans l'éventualité où un doublon serait constaté, le vote internet sera annulé.

COMMENT IDENTIFIER LES PROJETS ?

Un catalogue de l'ensemble des projets est consultable en mairie ou sur le site www.initiativecitoyenne47.fr

Pour faciliter la lecture, l'ensemble des projets sont classés par canton, par thématique et numérotés. C'est ce numéro qui doit être reporté sur le bulletin de vote.

DÉPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest